

Appel à projets relatif à la création de 83 places de SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) pour personnes âgées dans l'Oise

I. Identification des besoins médico-sociaux à satisfaire

Cet appel à projets vise à développer 83 places de SSIAD réparties sur deux arrondissements isariens parmi les moins dotés de la région et qui concentrent une forte proportion de personnes âgées.

- o 50 places devront être consacrées à la prise en charge de la population âgée de l'arrondissement de Senlis
- o 33 places sur l'arrondissement de Compiègne

II. Caractéristiques de projet

• **Public concerné**

Le projet devra répondre aux besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, pour lesquelles une prescription médicale de prise en charge par un SSIAD a été formulée.

• **Territoire**

Ces appels à projets sont lancés sur les deux arrondissements suivants :

- o Compiègne
- o Senlis

Les places à créer, pourront l'être par extension d'un SSIAD existant, par création d'un nouveau SSIAD ou par transformation.

Les réponses à cet appel à projets pourront porter sur un ou deux des arrondissements visés.

Le projet ne devra pas couvrir les communes sur-dotées d'infirmiers libéraux à savoir le bassin de vie d'Estrées-Saint-Denis.

Il s'agira donc de renforcer l'offre existante sur les arrondissements considérés, et ce au regard des besoins exprimés au Programme Interdépartemental d'Accompagnement de la Perte d'Autonomie (PRIAC)

• **Gouvernance**

Le dossier de candidature devra comporter les pièces listées dans l'avis d'appel à projets et relatives à la gouvernance du porteur de projet. (Rubrique « pièces à fournir »).

D'autre part, le projet s'attachera à décrire les instances prévues pour assurer le fonctionnement institutionnel du service. Il abordera également les modalités de travail en équipe prévues pour les professionnels du SSIAD et leurs finalités.

Enfin, le dossier de candidature précisera l'organisation décisionnelle (circuit de la prise de décision).

• **Gestion des ressources humaines**

Le projet devra comporter un tableau présentant les effectifs, en distinguant les différents postes, le nombre d'ETP, ainsi que les dates de recrutement prévisionnel ou à défaut, une présentation de l'échelonnement des recrutements tenant compte de la durée de mise en œuvre.

Le projet présentera de façon détaillée sous forme d'organigramme fonctionnel l'organisation du SSIAD, dans lequel on y retrouvera l'ensemble des fiches de postes, ainsi qu'une présentation des différentes instances permettant le dialogue social.

Enfin, il sera nécessaire de présenter le plan de formation prévisionnel.

• **Aspects fonciers et implantation**

Le projet précisera le lieu d'implantation des locaux administratifs.

Le projet architectural sera présenté sous forme d'un plan des locaux et d'une note précisant les modalités d'occupation (propriété, location), la disponibilité des locaux, les capacités de stationnement dans un environnement proche, l'accessibilité pour les personnes handicapées ainsi qu'une présentation de la signalétique mise en place.

• **Synergies**

Le promoteur sera amené à développer un travail de réseau et de partenariat pour faciliter les relais et permettre une continuité dans la prise en charge. Il devra démontrer sa capacité à susciter et soutenir ce partenariat.

Des conventions seront ainsi passées avec des établissements et services sanitaires et médico-sociaux se trouvant sur les territoires concernés afin de permettre la mise en place d'un circuit de prise en charge fluide et sécurisant pour l'usager (EHPAD, HAD, réseaux, secteur psychiatrique, SAD, SSIAD).

Le promoteur produira les projets de conventions ainsi que les lettres d'intention.

• **Fonctionnement du SSIAD**

Le projet présenté devra préciser les modalités d'entrées et de sorties envisagées, les jours et horaires de délivrance des soins, les modalités d'organisation de la permanence. Il devra également fournir la description d'une journée type pour les professionnels.

En termes de gestion des urgences le projet devra fournir les éléments attestant d'une réflexion amorcée sur les protocoles à mettre en œuvre.

Enfin, il conviendra de préciser les modalités de coordination des soins, à travers notamment une description du rôle de l'infirmier coordonnateur et des outils de la coordination.

• **Budget**

Outils de la loi 2002-2

Le projet devra fournir des premiers éléments d'orientation quant à la mise en place des outils prévus à la loi 2002-2, à savoir :

- o Un livret d'accueil
- o Une charte des droits et des libertés
- o Le document contractuel
- o La mise en place d'un conciliateur ou d'un médiateur
- o Le règlement de fonctionnement du service
- o Le projet de service
- o La participation des usagers
- o Une proposition de mise en œuvre d'une démarche d'évaluation interne

Système d'information

Le projet présenté devra décrire de façon précise les modalités et moyens de recueil et de suivi de la typologie des patients et des soins délivrés.

Calendrier de mise en œuvre

Le projet présenté devra mettre en avant une capacité de mise en œuvre au 1^{er} juillet 2012.

CRITERES		ITEMS	INFORMATIONS ATTENDUES	COEFFICIENT (1 à 3)	COTATION (0 à 5)	TOTAL
Territoire	Zone de desserte	Promoteur	arrondissements desservis	1		
		Instances	Statuts, déclaration en préfecture			
Gouvernance	Délégations	Effectifs	Reunions de transmission, de professionnels, coordination	2		
		Effectifs	Circuit de signature dans l'association			
		Effectifs	Tableau des effectifs			
Ressources humaines	Politique de formation	Organigramme fonctionnel	Plan de formation prévisionnel	2		
		Organigramme fonctionnel	Fiches de poste			
Synergies	Modalités entrées/sorties	Filières / coopérations	Projets de convention	3		
		Modalités entrées/sorties	Description des modalités d'entrées et de sorties			
Fonctionnement du SSIAD	Amplitudes horaires	Continuité des soins	Jours et horaires d'ouverture du service, jours et horaires de délivrance des soins	2		
		Prestations proposées	Organisation de la permanence 7/7 jours, weekend			
		Gestion des urgences	Journée type			
		Modalité de coordination des soins	Protocoles			
		Modalité de coordination des soins	Rôle de l'infirmier coordinateur et outil de coordination			
Système d'information	Mise en œuvre d'un outils SI	Accessibilité, bureau d'accueil, salle de réunion	3			
Aspects fonciers et implantation	Projet architectural	Accessibilité, bureau d'accueil, salle de réunion	1			
Budget	Coût à la place national et cadre normalisé	Présentation du budget prévisionnel	3			
Respect de la loi 2002-2	Outils de la loi	Avant-projet				
	Modalité d'évaluation	Proposition de mise en œuvre d'une démarche d'évaluation interne	2			
Calendrier	Respect d'un calendrier d'installation	Installation au 1 ^{er} juillet 2012	2			
			TOTAL SURTOTS			

Jos

1. Activité de l'Établissement ou du Service

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique au BP n	Nombre provisionnel n	Nombre réalisé n	Taux d'occupation (3) = (2)/(1)	Ecart	
					Nombre (4) = (2)-(1)	% (5) = (4)/(1)
Activité réalisée (1)						
Externat					0	
Sémi Internat					0	
Internat					0	
Nbr séances					0	
Autre					0	
Autre					0	
TOTAL en journées	0	0	0	0	0	0

EHPAD

Situation constatée au plus tard le 30 septembre

GROUPES ISO RESSOURCES	30/09 n - 3	30/09 n - 2	30/09 n - 1	30-09 n
Nombre de résidents GIR I				
Nombre de résidents GIR II				
Nombre de résidents GIR III				
Nombre de résidents GIR IV				
Nombre de résidents GIR V				
Nombre de résidents GIR VI				

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL (version 2009 - 4)

ANNEXE : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.3121 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service : _____

ADRESSE : _____

Date de la dernière habilitation : _____

ORGANISME GESTIONNAIRE : _____

TELEPHONE / FAX / Email : _____

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement : _____

CATEGORIE : _____

COMPETENCE : _____

CONVENTION NATIONALE majoritaire du travail : _____

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS : _____

CAPACITE AUTORISEE ET FINANCEE : _____

Departement : _____

Eléments du budget excédentaires

Excédents en de d'ETP prévus au BE : _____

Deficit Interposé N°1 (autre possib) : _____

Excédent Incorporé N°2 : _____

Nombre de jours de fonctionnement de l'ESMS

BE : _____ Réalisé : _____ CA : _____

Prévu : _____

67

68

3. Tableaux récapitulatifs de l'exécution budgétaire

Dépenses - Charges			Recettes - Produits			
Totaux	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
Total (1)	0,000			0,000		

SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL		BUDGETS ANNEXES	
Total (2)			
Total (3)	0,000	0,000	0,000
	0,000	0,000	0,000
	0,000	0,000	0,000
Reprise de résultat (4)		0,000	0,000
Total Général (2 à 4)	0,000	0,000	0,000

lle

2. Accueil des plus de 20 ans dans les IME

Nombre de journées réalisées	TOTAL BP			TOTAL Réel			
	(de 1 à 3)	(1)	(2)	(de 4 à 6)	(4)	(5)	(6)
Externat	0	+ 20 ans orientés CAT, AP ⁽¹⁾ et CDTD ⁽²⁾	+ 20 ans orientés MAS	0	+ 20 ans orientés CAT, AP ⁽¹⁾ et CDTD ⁽²⁾	+ 20 ans orientés MAS	+ 20 ans orientés Foyer
Semi-Internat	0			0			
Internat	0			0			
Autre	0			0			
Autre	0			0			
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ Atelier protégé
⁽²⁾ Centre de distribution de travail à domicile

lle

4.2.1 Section d'investissement : Emplois

	Budget initial (1)	Crédits complémentaires ou virements (2)	Total (3) = (1)+(2)	Réel (4)	Ecart Montant (5) = (4)-(3)	En % (6) = (5)/(3)
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports						
10			0,00		0,00	
139			0,00		0,00	
Reprises						
14			0,00		0,00	
15			0,00		4,650	
Remboursement des dettes financières						
16			0,00		0,00	
17			0,00		0,00	
Compte de liaison investissement						
18			0,00		0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé						
20			0,00		0,00	
21			0,00		0,00	
22			0,00		0,00	
23			0,00		0,00	
24			0,00		0,00	
26			0,00		0,00	
27			0,00		0,00	
Autres						
28			0,00		0,00	
29			0,00		0,00	
39			0,00		0,00	
481			0,00		0,00	
49			0,00		0,00	
59			0,00		0,00	
001			0,00		0,00	
003			0,00		0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00

me

4.1. Plan de financement: opérations d'investissement réalisées dans l'année

Nature de l'opération :	Autorisé dans le cadre du plan de financement			Réalisé en n		
	Coût	Date de réalisation prévue	Coût	Date de réalisation	Date de réalisation	
TOTAL	0,00		0,00			

Plan de financement (tranche annuelle réalisée)

	Auto-financement	Subvention	Emprunt	Autres (1)
Autorisé dans le cadre du plan				
Réalisé				
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) compte de liaison investissements, cessions d'actifs ...

me

4.2.1.1 Section d'investissement : tableau des emplois

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3) = (1)+(2)	Etablissements		Net (6) = (4)-(5)	Ecart	
				Mandats émis (4)	Mandats en annulation (5)		Montant (7) = (6)-(3)	En % (8) = (7)/(3)
Réduction des fonds propres ou repris sur apports								
102			0,00			0,00	0,00	
106			0,00			0,00	0,00	
10		0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00	0,00	
139			0,00			0,00	0,00	
13		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Repris								
148			0,00			0,00	0,00	
14861			0,00			0,00	0,00	
14862			0,00			0,00	0,00	
14		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151			0,00			0,00	0,00	
157			0,00			0,00	0,00	
158			0,00			0,00	0,00	
15		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.2 Section d'investissement : Ressources

	Budget initial (1)	Crédits complémentaires ou virements (2)	Total (3) = (1)+(2)	Reel (4)	Ecart	
					Montant (5) = (4)-(3)	En % (6) = (5)/(3)
Augmentation des fonds propres						
10			0,00		0,00	
131			0,00		0,00	
Dotations aux provisions						
14			0,00		0,00	
15			0,00		0,00	
Augmentation des dettes financières						
16			0,00		0,00	
17			0,00		0,00	
Compte de liaison						
18			0,00		0,00	
Immobilisations (sorties)						
20			0,00		0,00	
21			0,00		0,00	
22			0,00		0,00	
23			0,00		0,00	
24			0,00		0,00	
26			0,00		0,00	
27			0,00		0,00	
Autres						
28			0,00		0,00	
29			0,00		0,00	
39			0,00		0,00	
481			0,00		0,00	
49			0,00		0,00	
59			0,00		0,00	
Résultat d'investissement cumulé reporté (excédent)						
			0,00		0,00	
Déficit prévisionnel d'investissement						
			0,00		0,00	
TOTAL GENERAL			0,00		0,00	

13

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3) = (1)+(2)	Etablissements		Net (6) = (4)-(5)	Ecart	
				Mandats émis (4)	Mandats en annulation (5)		Montant (7) = (6)-(3)	En % (8) = (7)/(3)
211 Terrains			0,00			0,00	0,00	
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
213 Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
214 Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
215 Installations, matériel et outillages techniques			0,00			0,00	0,00	
216 Collections, oeuvres d'art			0,00			0,00	0,00	
2181 Installations générales, agencements, aménagements divers			0,00			0,00	0,00	
2182 Matériel de transport			0,00			0,00	0,00	
2184 Matériel de bureau et matériel informatique			0,00			0,00	0,00	
2188 Mobilier			0,00			0,00	0,00	
2188 Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312 Terrains, agencements et aménagements des terrains en cours			0,00			0,00	0,00	
2313 Constructions en cours sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2314 Constructions en cours sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2315 Installations, matériel et outillage techniques en cours			0,00			0,00	0,00	
2318 Autres immobilisations corporelles en cours			0,00			0,00	0,00	
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition (établissement public)			0,00			0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3) = (1)+(2)	Etablissements		Net (6) = (4)-(5)	Ecart		
				Mandats émis (4)	Mandats en annulation (5)		Montant (7) = (6)-(3)	En % (8) = (7)/(3)	
163 Emprunts obligataires			0,00			0,00	0,00		
164 Réserves			0,00			0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus			0,00			0,00	0,00		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			0,00			0,00	0,00		
168 Autres emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00	0,00		
169 Primes de remboursements des obligations			0,00			0,00	0,00		
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé									
201 Frais d'établissement			0,00			0,00	0,00		
203 frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion (établissements publics)			0,00			0,00	0,00		
205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			0,00			0,00	0,00		
208 Autres immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00		
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

42.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

	Budget Initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
				Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(-3)	(8) = (7)/(3)
Autres dépréciation des immobilisations (reprises)								
293 Dépréciation des immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	
297 Dépréciation des autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	
29 TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39 Dépréciation de stocks et en-cours			0,00			0,00	-0,00	
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			0,00			0,00	0,00	
49 Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
59 Dépréciation des comptes financiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
Résultats d'investissement reporté (déficit)			0,00			0,00	0,00	
TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

42.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget Initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
				Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(-3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières								
26 Participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
26 TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271 Titres immobilisés (droit de propriété)			0,00			0,00	0,00	
272 Titres immobilisés (droit de créance)			0,00			0,00	0,00	
274 Prêts			0,00			0,00	0,00	
275 Dépôts et cautionnements versés			0,00			0,00	0,00	
2761 Créances diverses			0,00			0,00	0,00	
2768 Intérêts courus			0,00			0,00	0,00	
27 TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres								
Amortissements des immobilisations (reprises)								
280 Amortissements des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
2811 Amortissements des terrains de gissement			0,00			0,00	0,00	
2812 Amortissements des agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
2813 Amortissements des constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2814 Amortissements des constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2815 Amortissements des installations, matériel et outillage techniques			0,00			0,00	0,00	
2818 Amortissements des autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
28 TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	Etablissements		Net	Ecart	
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
Augmentation des dettes financières								
163	Emprunts obligataires		0,00			0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédits		0,00			0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00			0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00			0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00	0,00	
169	Primes de remboursements des obligations		0,00			0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)								
201	Frais d'établissement		0,00			0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		0,00			0,00	0,00	
208	Autres immobilisations incorporelles		0,00			0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains		0,00			0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure		0,00			0,00	0,00	
213	Constructions sur sol propre		0,00			0,00	0,00	
214	Constructions sur sol d'autrui		0,00			0,00	0,00	
215	Installations, matériel et outillage techniques		0,00			0,00	0,00	
216	Collections, œuvres d'art		0,00			0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers		0,00			0,00	0,00	
2182	Matériel de transport		0,00			0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		0,00			0,00	0,00	
2184	Matériel		0,00			0,00	0,00	
2185	Navire		0,00			0,00	0,00	
2188	Chapelle		0,00			0,00	0,00	
21	Autres immobilisations corporelles		0,00			0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.2.1. Section d'investissement : tableau des ressources

	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	Etablissements		Net	Ecart	
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
Augmentation des fonds propres								
102	Apports		0,00			0,00	0,00	
106	Reserves		0,00			0,00	0,00	
106832	Excédent affecté à l'investissement		0,00			0,00	0,00	
10	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'équipement transférables		0,00			0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations								
148	Autres provisions réglementées		0,00			0,00	0,00	
14861	réserves des plus values nettes d'actif immobilisé		0,00			0,00	0,00	
14862	réserves des plus values nettes d'actif circulant		0,00			0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques		0,00			0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00			0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges		0,00			0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

15-

4.2.2.4. Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Autres								
Amortissements des immobilisations (dotations)								
280								
281/1			0,00			0,00	0,00	
281/2			0,00			0,00	0,00	
281/3			0,00			0,00	0,00	
281/4			0,00			0,00	0,00	
281/5			0,00			0,00	0,00	
281/7			0,00			0,00	0,00	
281/8			0,00			0,00	0,00	
28		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL								
Dépréciation des immobilisations (dotations)								
291			0,00			0,00	0,00	
293			0,00			0,00	0,00	
296			0,00			0,00	0,00	
297		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
29			0,00			0,00	0,00	
39			0,00			0,00	0,00	
481			0,00			0,00	0,00	
49			0,00			0,00	0,00	
59			0,00			0,00	0,00	
Résultats d'investissement reporté (excédent)								
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REC

4.2.2.3. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite -								
22			0,00			0,00	0,00	
Immobilisations reçues en affectation								
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL								
Immobilisations (sorties)								
23/2			0,00			0,00	0,00	
23/3			0,00			0,00	0,00	
23/4			0,00			0,00	0,00	
23/5			0,00			0,00	0,00	
23/8			0,00			0,00	0,00	
238			0,00			0,00	0,00	
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL								
24			0,00			0,00	0,00	
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition (décaissement public)								
24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL								
26			0,00			0,00	0,00	
Participations et créances rattachées à des participants								
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL								
271			0,00			0,00	0,00	
272			0,00			0,00	0,00	
274			0,00			0,00	0,00	
275			0,00			0,00	0,00	
276/1			0,00			0,00	0,00	
27/68			0,00			0,00	0,00	
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL								

REC

4.3.2 Tableau des emprunts en cours

	Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice		Remboursement du capital de l'année n	Montant des intérêts de l'année n
						Capital	Intérêt		
TOTAL					0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Signature

4.3.1 Tableau des amortissements

	Amortissements des immobilisations incorporelles	(1)	(2)	(3)	4) = (1) + (2) - (3)	Amortissements cumulés	
						au 31 décembre n-1	au 31 décembre n
2801	Frais d'établissement				0,00	0,00	
2803	Frais de recherche et de développement				0,00	0,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires				0,00	0,00	
2806	Droit au bail				0,00	0,00	
2808	Autres immobilisations incorporelles				0,00	0,00	
	Amortissements des immobilisations corporelles						
2811	Terrains				0,00	0,00	
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				0,00	0,00	
2813	Constructions sur sol propre				0,00	0,00	
2814	Constructions sur sol d'autrui				0,00	0,00	
2815	Installations, matériel et outillage techniques				0,00	0,00	
	dont : Matériel de transport				0,00	0,00	
	Matériel de bureau				0,00	0,00	
	Matériel informatique				0,00	0,00	
2818	Autres immobilisations corporelles				0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL				0,000	0,000	0,000

Signature

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

	Réel	Budget	virements	Total	dont CNR	Depenses	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
	accepté n-1	exécutive n	de crédits et DMF	(2) + (3)		n	Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)		
ACHATS									
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures			0,00		0,00	0,00		
602	Achats stockés - autres approvisionnements			0,00		0,00	0,00		
603	Variation des stocks			0,00		0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures			0,00		0,00	0,00		
607	Achats de marchandises			0,00		0,00	0,00		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			0,00		0,00	0,00		
713	Variations des stocks, et cours de production, produits (en dépenses)			0,00		0,00	0,00		
SERVICES EXTERIEURS									
6111	Sous-traitance prestations à caractère médical			0,00		0,00	0,00		
6112	Sous-traitance prestations à caractère médico-social			0,00		0,00	0,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
6241	Transports de biens			0,00		0,00	0,00		
6242	Transports d'usagers			0,00		0,00	0,00		
6247	Transports collectifs du personnel			0,00		0,00	0,00		
6248	Transports directs			0,00		0,00	0,00		
625	Déplacements, missions et réceptions			0,00		0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais de télécommunications			0,00		0,00	0,00		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur			0,00		0,00	0,00		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur			0,00		0,00	0,00		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur			0,00		0,00	0,00		
6284	Prestations d'entretien à l'extérieur			0,00		0,00	0,00		
6287	Remboursement de frais			0,00		0,00	0,00		
6288	Autres prestations			0,00		0,00	0,00		
TOTAL GROUPE 1		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

4.3.3 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre n
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
10686	des déficits d'exploitation			0,00
10687	des charges d'amortissement			0,00
Provisions réglementées				
141	destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement pour renouvellement des immobilisations			0,00
142	Amortissements dérogatoires			0,00
145	réserves des plus values nettes d'actif immobilisé			0,00
14861	réserves des plus values nettes d'actif circulant			0,00
14862				0,00
Provisions pour risques et charges				
151	Provisions pour risques			0,00
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00
158	Autres provisions pour charges			0,00
Dépréciations				
29	Dépréciation des immobilisations			0,00
39	Dépréciation des stocks et encours			0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers			0,00
59	Dépréciation des comptes financiers			0,00
fonds dédiés				
194	sur subventions de fonctionnement			0,00
195	sur dons manuels affectés			0,00
197	sur legs et donations affectés			0,00
TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00	0,00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

... (suite)

	GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE			Ecart		
	Réel accepté n-1	Budget exécutif n	Total (2) + (3)	Montant	En %	retenu par l'autorité de tarification
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4) (7) = (5-2)/(2)
612 Revenances de crédit bail						
6132 Locations immobilières				0,00		0,00
6135 Locations mobilières				0,00		0,00
614 Charges locatives et de copropriété				-0,00		0,00
6152 Entretien et réparations sur biens immobilières				0,00		0,00
6155 Entretien et réparations sur biens mobilières				0,00		0,00
6156 Maintenance				0,00		0,00
616 Primes d'assurances				0,00		0,00
617 Etudes et recherches				0,00		0,00
618 Divers				0,00		0,00
623 Information, publications, relations publiques				0,00		0,00
627 Services bancaires et assimilés				0,00		0,00
635 Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0,00		0,00
637 Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)				0,00		0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
651 Retenues pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires				0,00		0,00
654 Pertes sur créances irrécouvrables				0,00		0,00
655 Oubli-paiés de résultat sur opérations faites au commun (faillissements, procès)				0,00		0,00
659 Subventions				0,00		0,00
658 Charges diverses de gestion courante				0,00		0,00
CHARGES FINANCIERES						
66 Charges financières				0,00		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00		0,00
673 Charges sur exercices antérieurs				0,00		0,00
675 Valeurs comptabilisées des éléments d'actif cédés				0,00		0,00
678 Autres charges exceptionnelles				0,00		0,00

27

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

... (suite)

	GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL			Ecart		
	Réel accepté n-1	Budget exécutif n	Total (2) + (3)	Montant	En %	retenu par l'autorité de tarification
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4) (7) = (5-2)/(2)
621 Personnel extérieur à l'établissement				0,00		0,00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				0,00		0,00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,00		0,00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)				0,00		0,00
641 Rémunération du personnel non médical				0,00		0,00
642 Rémunération du personnel médical				0,00		0,00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance				0,00		0,00
646 Personnes handicapées				0,00		0,00
647 Autres charges sociales				0,00		0,00
648 Autres charges de personnel				0,00		0,00
TOTAL GROUPE II						
dont				0,00		0,00
Montant des provisions pour congés à payer						

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

	Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	Recettes réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)	
731 Produits de la tarification relevant du I de l'article L.312-1 du CASF				0,00	0,00			
732 quote-part de la dotation globalisée commune prévue à l'article R.314-43-1 du CASF				0,00	0,00			
734 Tarif dépendance				0,00	0,00			
736 Tarif soins (EHPAD)				0,00	0,00			
737 Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers soins				0,00	0,00			
TOTAL GROUPE I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

70 Produits sauf 7082				0,00		0,00		
7082 Participations forfaitaires des usagers				0,00		0,00		
70821 Forfaits hospitaliers (loi 19-01-1983)				0,00		0,00		
70822 Participations prévues au quatrième alinéa de l'article L.242-4 du CASF				0,00		0,00		
70823 Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00		0,00		
70828 Autres participations forfaitaires des usagers				0,00		0,00		
71 Production stockée				0,00		0,00		
72 Production immobilisée				0,00		0,00		
74 Subventions d'exploitation et participations				0,00		0,00		
75 Autres produits de gestion courante				0,00		0,00		
603 Variation des stocks (en recettes)				0,00		0,00		
609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00		0,00		
619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00		0,00		
629 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00		0,00		
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel non médical				0,00		0,00		
6429 Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00		0,00		
6489 Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0,00		0,00		
6611 Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation
(suite et fin)

GROUPE III : DEPENSIS AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)

	Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
DONATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)	
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00		0,00			
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00		0,00			
6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation				0,00		0,00			
6816 Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00		0,00			
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants				0,00		0,00			
686 Dotations aux amortissements et provisions - charges financières				0,00		0,00			
687 Dotations aux amortissements et aux provisions - charges exceptionnelles				0,00		0,00			
6872 Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00		0,00			
6875 Dotations aux provisions réglementées (immobilisations)				0,00		0,00			
6874 Dotations aux autres provisions réglementées				0,00		0,00			
68741 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00		0,00			
68742 Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00		0,00			
68745 Dotations aux provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'impôt				0,00		0,00			
7E-05 Dotations aux provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'impôt circulant				0,00		0,00			
7E-06 Autres				0,00		0,00			
68748 Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles				0,00		0,00			
689 Engagements à réaliser sur ressources affectées				0,00		0,00			
6894 Engagements à réaliser sur subventions attribuées				0,00		0,00			
6895 Engagements à réaliser sur dons manuels affectés				0,00		0,00			
6897 Engagements à réaliser sur legs et donations affectés				0,00		0,00			
TOTAL GROUPE III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	

TOTAL GENERAL GROUPE I - GROUPE II - GROUPE III

	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
--	------	------	------	------	------	------	--	------

5.3.2. Tableau des rémunérations : en euros

Valorisation du tableau des effectifs

Catégorie	budget exécutoire		CA	Ecart
	(1)	(2)		
Direction/Encadrement				
TOTAL 1		0,00		0,00
Administration/Gestion				
TOTAL 2		0,00		0,00
Services généraux				
TOTAL 3		0,00		0,00
Restauration				
TOTAL 4		0,00		0,00
Socio-éducatif				
TOTAL 5		0,00		0,00
Paramédical				
TOTAL 6		0,00		0,00
Médical				
TOTAL 7		0,00		0,00
Autres fonctions ...				
TOTAL 8		0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00		0,00

132

5.3.1. Tableau des effectifs

Catégorie	A (réel) Temps plein		B (réel) Temps partiel		C (réel) Total		Nombre d'équivalents temps plein au précédent compte administratif (6)	Ecart (7) = (5)-(6)
	Nombre d'agents (1)	Nombre d'agents (2)	Nombre d'équivalents temps plein (3)	Nombre d'agents (4) = (1) + (2)	Nombre d'équivalents temps plein (5) = (1)+(3)			
Direction/Encadrement								0,00
TOTAL 1				0	0,00			0,00
Administration/Gestion				0	0,00			0,00
TOTAL 2				0	0,00			0,00
Services généraux				0	0,00			0,00
TOTAL 3				0	0,00			0,00
Restauration				0	0,00			0,00
TOTAL 4				0	0,00			0,00
Socio-éducatif				0	0,00			0,00
TOTAL 5				0	0,00			0,00
Paramédical				0	0,00			0,00
TOTAL 6				0	0,00			0,00
Médical				0	0,00			0,00
TOTAL 7				0	0,00			0,00
Autres fonctions ...				0	0,00			0,00
TOTAL 8				0	0,00			0,00
TOTAL GENERAL				0	0,00			0,00

133 -

6.2 : Tableau d'explication des données synthétiques relatives à la gestion des enveloppes budgétaires de crédits soumis à la validation et au contrôle de cohérence de l'autorité de certification

N° PRESS : _____

DEPARTEMENT : _____

GESTIONNAIRE : _____

STATUT Majorité de personnel : _____

DONNEES D'ACTIVITE

Charges de l'exercice	Produits de l'exercice (les autres qu'impôts)	Excédent ou déficit de l'exercice	Produits de l'exercice (les autres qu'impôts)
100	100	0	0
101	101	0	0
102	102	0	0
103	103	0	0
104	104	0	0
105	105	0	0
106	106	0	0
107	107	0	0
108	108	0	0
109	109	0	0
110	110	0	0
111	111	0	0
112	112	0	0
113	113	0	0
114	114	0	0
115	115	0	0
116	116	0	0
117	117	0	0
118	118	0	0
119	119	0	0
120	120	0	0

(2) dans un NDC, le financement sur 12 mois inclut les comptes 616

DONNEES BUDGETAIRES

Charges de l'exercice	PRELEVEMENTS (2)				RECETTES PRELEVEMENTS (2)			
	Charges de l'exercice	Charges de l'exercice	Charges de l'exercice	Charges de l'exercice	Recettes de l'exercice	Recettes de l'exercice	Recettes de l'exercice	Recettes de l'exercice
100	100	100	100	100	100	100	100	100
101	101	101	101	101	101	101	101	101
102	102	102	102	102	102	102	102	102
103	103	103	103	103	103	103	103	103
104	104	104	104	104	104	104	104	104
105	105	105	105	105	105	105	105	105
106	106	106	106	106	106	106	106	106
107	107	107	107	107	107	107	107	107
108	108	108	108	108	108	108	108	108
109	109	109	109	109	109	109	109	109
110	110	110	110	110	110	110	110	110
111	111	111	111	111	111	111	111	111
112	112	112	112	112	112	112	112	112
113	113	113	113	113	113	113	113	113
114	114	114	114	114	114	114	114	114
115	115	115	115	115	115	115	115	115
116	116	116	116	116	116	116	116	116
117	117	117	117	117	117	117	117	117
118	118	118	118	118	118	118	118	118
119	119	119	119	119	119	119	119	119
120	120	120	120	120	120	120	120	120

6.1. Détermination et affectation du résultat (dans les EPPAD, un tableau par sections tarifaires)

	n° Compte	Compte	proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Régularisation de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129	Excédent		
		Déficit		
Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510 ou 110 1151 ou 111 11519 ou 119			
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	10686			
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687			
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice compris 116:	1161 : Amortissements comptables excédentaires affectés			
	1162 : Dépenses pour comptes payés			0,00
	1163 : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45			
1168 : Autres dépenses non opposables aux tiers financiers				
RESULTAT A AFFECTER				

Affectation du résultat administratif

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10683	Excédents affectés à la couverture du besoin de roulement (Réserve de réserve)		
	10686	Compensation des excédents d'exploitation		
Report à nouveau	10687	Compensation des charges d'amortissement		
	11510 ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation		
	11511 ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation		
Dépenses refusées en application de l'article R.314-53 du CAS (1)	11319 ou 119	Report à nouveau déficitaire		
	114 ou 119 (2)	Report à nouveau déficitaire (2)		

(1) dépenses abusives, dépenses relevant des articles R.314-26 du CASF, le cas échéant, le proviennent des comptes à payer
 (2) 114 pour les établissements publics, 114 dans les établissements privés dans l'attente de la décision du Juge de la tarification
 119 dans les établissements privés après décision du Juge de la tarification ou en cas de non saisine du Juge de la tarification

132

160-

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Arrêté DROS n° 2011-155 relatif au changement de gérance de la SARL « Ambulances PATER » à Compiègne.

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6312-2 à L.6312-5 et R.6312-13 à R.6312-23 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2003-674 du 23 juillet 2003 modifié, relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire et modifiant le décret n° 87-965 du 30 novembre 1987 relatif à l'agrément des transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 février 2009 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 01 Juillet 2005 portant agrément de la SARL « Ambulances PATER » à Compiègne exploitée par Monsieur Philippe PLOMION ;

Vu la décision du 1^{er} juillet 2011 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu la démission de Monsieur et Madame PLOMION en date du 12 avril 2011 ;

Vu l'attestation de Maître Laurent JOURDAIN en date du 18 avril 2011, faisant état de la nomination de Madame Anna GYLDEN épouse MORIN à compter du 12 avril 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

Vu les pièces versées au dossier ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 01 Juillet 2005 est modifié comme suit en tant qu'il détermine le nouveau gérant de l'entreprise ci-après désignée :

S.A.R.L. « Ambulances PATER »
9 Rue du Fonds Pernant
ZAC des Mercières
60 200 COMPIEGNE
Gérée par Madame Anna GYLDEN épouse MORIN
Depuis le 12 avril 2011



N° 1 : Tableau d'explication des données budgétaires relatives à la portion des services financés de crédits inscrits à la validation et au contrôle de l'arrêté de validation de l'arrêté de validation

N° FINESS :

DÉPARTEMENT :

GESTIONNAIRE :

STATUT (N° de l'arrêté de validation) :

DONNÉES D'ACTIVITÉ

Code de l'activité	Libellé de l'activité	Montant de l'activité (en euros)	Montant de l'activité (en euros)	Montant de l'activité (en euros)	Montant de l'activité (en euros)	Montant de l'activité (en euros)	Montant de l'activité (en euros)	Montant de l'activité (en euros)	Montant de l'activité (en euros)

DONNÉES BUDGETAIRES

Code de l'activité	Libellé de l'activité	MONTANT DE L'ACTIVITÉ (en euros)		MONTANT DE L'ACTIVITÉ (en euros)		MONTANT DE L'ACTIVITÉ (en euros)		MONTANT DE L'ACTIVITÉ (en euros)		MONTANT DE L'ACTIVITÉ (en euros)		MONTANT DE L'ACTIVITÉ (en euros)		MONTANT DE L'ACTIVITÉ (en euros)	
		2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011

(1) Montants figurant en CA pour les comptes 615, 616, 617, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

111

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- 1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens
- 2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et des sports
- 3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.
- 4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Fait à Amiens le 22 AOUT 2011

Pour le Directeur Général et par délégation,
La directrice adjointe,


Françoise VAN RECHEM



AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Arrêté DROS n° 2011-154 relatif au changement de gérance de la SARL « Ambulances Modernes Compiègnaises ».

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6312-2 à L.6312-5 et R.6312-13 à R.6312-23 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2003-674 du 23 juillet 2003 modifié, relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire et modifiant le décret n° 87-965 du 30 novembre 1987 relatif à l'agrément des transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 février 2009 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 1979 portant agrément de la SARL « Ambulances Modernes Compiègnaises » exploitée par Monsieur Philippe PLOMION ;

Vu la décision du 1^{er} juillet 2011 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu la démission de Monsieur et Madame PLOMION en date du 12 avril 2011 ;

Vu l'attestation de Maître Laurent JOURDAIN en date du 18 avril 2011, faisant état de la nomination de Madame Anna GYLDEN épouse MORIN à compter du 12 avril 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

Vu les pièces versées au dossier ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 27 novembre 1979 est modifié comme suit en tant qu'il détermine le nouveau gérant de l'entreprise ci-après désignée :

S.A.R.L. « Ambulances Modernes Compiègnaises »
9 Rue du Fonds Pernant
ZAC des Mercières
60 200 COMPIEGNE
Gérée par Madame Anna GYLDEN épouse MORIN
Depuis le 12 avril 2011



Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- 1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens
- 2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et des sports
- 3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.
- 4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Fait à Amiens le 22 AOUT 2011

Pour le Directeur Général et par délégation,
La directrice adjointe,


Françoise VAN RECHEM

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Objet : Arrêté n° DROS-11-172 - relatif à la composition de la commission d'évaluation des besoins de formation

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Vu le décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004, modifié relatif à l'organisation du troisième Cycle des Études Médicales ;
Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé ;
Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en matière d'organisation du 3^{ème} Cycle des Études Médicales ;
Vu l'arrêté du 4 février 2011 relatif à la Commission de Subdivision et à la Commission d'Évaluation des besoins de formation du 3^{ème} Cycle des Études de Médecine ;
Vu la décision du 1er juillet 2011 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;
Vu les désignations proposées ;
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1^{er} : La commission d'évaluation des besoins de formation comprend les membres suivants :

Avec voix délibérative :

Au titre de l'unité de formation et de recherche de médecine

Titulaire : Professeur Daniel LE GARS, Doyen de l'UFR de Médecine d'Amiens

Suppléant : Professeur Gabriel CHOUKROUN, Assesseur du 3^{ème} Cycle

Au titre de l'agence régionale de santé ;

Titulaire : Madame Françoise VAN RECHEM, Directrice Générale Adjointe

Suppléant : Madame VAN KEMMELBEKE, Sous-Directrice des soins de 1^{er} recours et professionnels de santé

Au titre de la Commission Médicale d'Établissement siégeant auprès du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens :

Titulaire : Professeur Catherine LOK

Suppléant : Professeur Henri SEVESTRE

Au titre de représentant enseignant titulaire ou associé pour chaque discipline

Pour la Discipline Médecine Générale

Titulaire : Professeur Colette DUFOUR

Suppléant : Professeur Catherine BOULNOIS

Pour la Discipline des Spécialités Médicales

Titulaire : Professeur Christophe TRIBOUILLOY

Suppléant : Professeur Jean Luc SCHMIT

Pour la Discipline des Spécialités Chirurgicales

Titulaire : Professeur Patrice MERTL

Suppléant : Professeur Jean Marc REGIMBEAU

Pour la Discipline Anesthésie-Réanimation :

Titulaire : Professeur Hervé DUPONT

Suppléant : Docteur Emmanuel LORNE

Pour la Discipline Pédiatrie :

Titulaire : Professeur Patrice BERQUIN

Suppléant : Professeur Bernard BOUDAILLEZ

145

146

Pour la Discipline Gynécologie-Obstétrique

Titulaire : Professeur Jean GONDRY

Suppléant : Professeur Philippe MERVIEL

Pour la Discipline Psychiatrie :

Titulaire : Professeur Christian MILLE

Suppléant : Professeur Gwenole LOAS

Pour la Discipline Gynécologie Médicale

Titulaire : Professeur Philippe MERVIEL

Suppléant : Professeur Henri COPIN

Pour la Discipline Santé Publique

Titulaire : Professeur Olivier GANRY

Suppléant : Docteur Maxime GIGNON

Pour la Discipline Médecine du Travail

Titulaire : Docteur Catherine DOUTRELLOT

Suppléant : pas de désignation

Au titre du Diplôme des Études Spécialisées de Médecine du Travail

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant.

Au titre des internes affectés dans la Subdivision d'Amiens pour chaque discipline

Pour la Médecine Générale

Titulaire : Mademoiselle Anne-Sophie LECOMPTE, Trésorière du SAPIR IMG

Suppléant : Monsieur Thibault DESCAMPS, Responsable des évaluations de stage du SAPIR IMG

Pour la Discipline des Spécialités Chirurgicales

Titulaire : Monsieur Ludovic VIART, Président de l'APICHU

Suppléant : Monsieur Maxime NOYON, Vice-président de l'APICHU

Pour la Discipline des Spécialités Médicales

Titulaire : pas de désignation

Suppléant : pas de désignation

Pour la Discipline Anesthésie-Réanimation

Titulaire : pas de désignation

Suppléant : pas de désignation

Pour la Discipline Pédiatrie

Titulaire : pas de désignation

Suppléant : pas de désignation

Pour la Discipline Gynécologie-Obstétrique

Titulaire : pas de désignation

Suppléant : pas de désignation

Pour la Discipline Psychiatrie

Titulaire : Mademoiselle Charlotte MALATRAIT, Présidente de l'APIP

Suppléant : Mademoiselle Laetitia ZINGARETTI, Vice-Présidente de l'APIP

Pour la Discipline Gynécologie Médicale

Titulaire : pas de désignation

Suppléant : pas de désignation

Pour la Discipline Santé Publique

Titulaire : Jean-Etienne PODIK, Présidente de l'APISP

Suppléant : Benoît VAYSSE, Secrétaire de l'APISP

Pour la Discipline Médecine du Travail

Titulaire : pas de désignation

Suppléant : pas de désignation

Avec voix consultative :

Les coordonnateurs interrégionaux

Les coordonnateurs locaux

Article 2 : La durée du mandat des membres des commissions est de 5 années, renouvelable, à l'exception des représentants des internes, qui sont nommés pour une durée d'une année renouvelable, sous réserve de leur maintien sous le statut au titre duquel ils sont désignés. Lorsque la défaillance d'un membre ou de son suppléant survient avant l'expiration de la période pour laquelle ils ont été nommés, il est pourvu à leur remplacement dans un délai de deux mois et pour la durée restante à courir jusqu'au prochain renouvellement.

Article 3 : La présidence de la commission d'évaluation des besoins de formation est assurée par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine d'Amiens.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens

2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre en charge du Travail, de l'Emploi et de la Santé, sise 127 rue de Grenelle 75 700 PARIS 07 SP

3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14, rue Lemerchier 80000 Amiens

4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 5 : La Directrice Générale Adjointe de l'ARS de Picardie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressé(e)s et publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 9 septembre 2011

P/Le Directeur Général,

La Directrice Générale Adjointe,

Françoise VAN RECHEM

